

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

TOURCOING : Téleph. 27

Le Repos dominical et les employés des Postes

UNE BRÈCHE FACHEUSE

Après la guerre, un grand désir de progrès social s'était manifesté dans notre pays. Ayant demandé à ses enfants tapis de sacrifices nécessaires, la France seufte qu'il fallait essayer de leur rendre désormais la vie plus heureuse, et sa sollicitude maternelle allait tout naturellement vers les plus modestes d'entre eux.

Cette volonté de mieux-être avait abouti à réaliser, pour nos facteurs, le repos dominical. Ces messagers de nos affaires, de nos joies et de nos peines avaient enfin pu goûter l'embodiment douceur du repos en famille. Facteurs pendant six jours, ils pouvaient se reposer le septième et vivre, ce jour-là, comme tout le monde, avec leur femme et leurs enfants.

Ce n'était pas une de ces réformes qui bouleverseraient le monde. Mais cela faisait plaisir à des millions de braves gens. Et la France ne s'en portait pas plus mal.

Tout va souvent, hélas ! dans l'existence des peuples, par action et réaction. Le lendemain détruit l'œuvre de la veille. Et si tous ceux qui veulent rester fidèles aux fraternelles promesses de la guerre et de l'après-guerre n'y prennent garde, il sera bientôt possible de redire au sujet de beaucoup de réformes sociales, le vers du récit du Cid :

Le fax les apporte, le réduis les remportes !

Ce repos dominical des facteurs était une gêne pour certains intérêts. Nous admettons volontiers qu'ils soient légitimes. Mais toute réforme, comme toute discipline, n'est-elle pas gêne ? Et si nous trouvons, suivant la formule d'origine que « si là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir », si nous voulons être gênés par personne, supprimons toutes les lois et, connaissant les joies de la paix sociale.

Le tout est de voir, en fait de réforme sociale, si la gêne imposée aux uns est, ou non, compensée et compensée par les exigences de la justice, de la vie religieuse, familiale et sociale. Et si l'exigence et la compensation existent, comment hériter ?

La gêne apparaît, soit. Mais la vie économique du pays peut-elle en être sérieusement atteinte ? Voilà longtemps que l'Angleterre pratique avec brio le repos dominical. On ne voit pas qu'elle en fasse moins d'affaires. Si les lettres n'arrivent pas le dimanche, les commandes y parviennent avec les autres jours. Et si l'on fait abstraction de la crise causée par la guerre et l'après-guerre, l'Angleterre n'en domine pas moins le pays et la vie industrielle est la plus intense.

Le repos dominical des facteurs a-t-il aussi à la prospérité économique qui a suivi la guerre ? Et s'il avait été supprimé, la période des vaches maigres qui a succédé à celle des vaches grasses, en aurait-elle été abrégée ?

En regard de la gêne apportée par cette modeste réforme, n'est-ce rien, de placer la possibilité pour les facteurs de vivre, en famille, leur jour de repos. Sans doute, une fois le travail du dimanche rétabli, il n'auront ce repos un autre jour. Mais rien n'est plus réorganisateur de la vie familiale que les repos alternés dans la famille. Quand donc le père pourra-t-il alors vivre avec sa femme et avec ses enfants ? Quand pourra-t-il se détendre un peu dans le douceur de son fauteuil, emboîter des gammes, sortir avec eux et leur femme être, un jour sur sept, époux et père tout simplement.

On suppose, une journée découverte quand tous travaillent, n'est guère plus agréable qu'une journée de travail quand tous se reposent.

Parmi les lois qu'une sageesse éternelle a posées au monde, le repos dominical n'est la moindre... « Le dimanche tu garderas... » Ceux-là même qui ont parfois oublié la deuxième partie du précepte et qui négligent de « servir Dieu dévotement », sentent qu'il y avait, dans la grande règle, une protection des faibles, de tous ceux sur qui pose plus lourdement le souci du juste quotidien. Et ce n'était pas un des spectacles les moins émouvants des temps modernes que cette réclamation des classes ouvrières dont les voix semblaient tel faire écho à la Voix qui dicta les Commandements...

Ce semait une grande tristesse si ceux-là même qui se réclamaient de ces commandements, qui veulent en faire leur voie, leur volonté, n'avaient pas à la fois des braves gens qui demandent le maintien de cette conquête du christianisme dans nos mœurs et dans nos lois.

Elle vaut bien que nous lui sacrifices un courrier par semaine. **Victor DILIGENT.**

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. A. Briand a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

L'amnistie militaire

Le Conseil a arrêté les termes généraux du projet d'amnistie militaire dont le principe avait été admis dans sa séance du 27 décembre. Ce projet qui sera examiné de nouveau dans un Conseil des ministres sera déposé sur le bureau de la Chambre à la rentrée.

Nominations dans la magistrature

M. Bonnevay, garde des Sceaux, a soumis à la signature du Président de la République, plusieurs nominations.

Conseil supérieur de la Marine

M. Guizot, ministre de la Marine, a désigné comme membres du Conseil supérieur de la Marine les vice-amiraux de Bon, Charlier, Merle et du Vignaux et Ratye.

Ost été désigné : le vice-amiral Amette, comme commandant en chef des frontières maritimes de la Manche. Le vice-amiral Schworer, comme commandant en chef des frontières maritimes de l'Atlantique. Le vice-amiral Sagot-Duvauzouet comme commandant en chef des frontières maritimes du Sud de la France, et le vice-amiral Varney, comme commandant en chef des frontières maritimes d'Afrique du Nord.

Les ministres se réuniront mardi à 11 h. à l'Élysée.

Voir, page 2, nos DÉPÉCHES de la DERNIÈRE HEURE.

LE CONFLIT ITALO-SERBE

On demande de Belgrade que le gouvernement yougo-slave vient d'envoyer une note au gouvernement italien dans laquelle il demande que le navire de guerre italien qui se



(Photo Branger.)

ALEXANDRE I^e

trouve actuellement dans le port croate de Sébenico (Chebren) soit renvoyé sans délai.

En même temps le gouvernement de Belgrade a adressé une autre note au Conseil suprême dans laquelle il explique les incidents qui se sont produits à Sébenico.

Le conflit s'aggrave

Dans les milieux gouvernementaux de Belgrade, on déclare que si le conflit italo-yougo-slave devient menaçant, la Commission des Nations, à laquelle le gouvernement yougo-slave vient de communiquer la texte du traité de Trieste, sera mise de cette affaire par Belgrade.

Le roi Alexandre rentre précipitamment à Belgrade

Selon une dépêche de Belgrade, le roi Alexandre, qui obéissait aux environs de Lubiana, est rentré précipitamment dans la capitale à cause de la tension accrue des rapports italo-yougo-slaves.

On espère, à Belgrade, malgré l'irritation qui règne dans l'opinion publique, que les conseils de prudence qui sont venus de quelques chancelleries prévaudront et empêcheront un conflit.

Les Souverains belges au Vatican

Rome, 2 janvier. — Le pape reçoit solennellement les souverains belges le second jour de leur arrivée à Rome.

Les souverains partent de la légation belge auprès du Saint-Siège.

Au Vatican, on déclare qu'on ignore absolument si le prince héritier ou un autre prince belge accompagnera les souverains à Rome.

ENTRE LE NONCE ET LE PRÉSIDENT

Le langage tenu à l'Élysée, et les propos échangés entre le nonce et le président de la république ne sont pas faits pour nous déplaire : Mgr B. Ceretti a soutenu « la paix du monde », et M. Millerand lui a répondu : « Servir Dieu dévotement », sentent qu'il y avait, dans la grande règle, une protection des faibles, de tous ceux sur qui pose plus lourdement le souci du juste quotidien. Et ce n'était pas un des spectacles les moins émouvants des temps modernes que cette réclamation des classes ouvrières dont les voix semblaient tel faire écho à la Voix qui dicta les Commandements...

Ce semait une grande tristesse si ceux-là même qui se réclamaient de ces commandements, qui veulent en faire leur voie, leur volonté, n'avaient pas à la fois des braves gens qui demandent le maintien de cette conquête du christianisme dans nos mœurs et dans nos lois.

Elle vaut bien que nous lui sacrifices un courrier par semaine. **Victor DILIGENT.**

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. A. Briand a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

L'amnistie militaire

Le Conseil a arrêté les termes généraux du projet d'amnistie militaire dont le principe avait été admis dans sa séance du 27 décembre. Ce projet qui sera examiné de nouveau dans un Conseil des ministres sera déposé sur le bureau de la Chambre à la rentrée.

Nominations dans la magistrature

M. Bonnevay, garde des Sceaux, a soumis à la signature du Président de la République, plusieurs nominations.

Conseil supérieur de la Marine

M. Guizot, ministre de la Marine, a désigné comme membres du Conseil supérieur de la Marine les vice-amiraux de Bon, Charlier, Merle et du Vignaux et Ratye.

Ost été désigné : le vice-amiral Amette, comme commandant en chef des frontières maritimes de la Manche. Le vice-amiral Schworer, comme commandant en chef des frontières maritimes de l'Atlantique. Le vice-amiral Sagot-Duvauzouet comme commandant en chef des frontières maritimes du Sud de la France, et le vice-amiral Varney, comme commandant en chef des frontières maritimes d'Afrique du Nord.

Les ministres se réuniront mardi à 11 h. à l'Élysée.

Voir, page 2, nos DÉPÉCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Avant le Conseil Suprême

CE QU'ESPÈRE L'ALLEMAGNE

Berlin, 2 janvier. — Les meilleurs politiques de Berlin attendent la Conférence de Cannes avec une grande inquiétude. Tout en espérant que la Grande-Bretagne — concernant le malaise dont elle souffre — est la conséquence directe de la dépréciation du mark — intervient en faveur du Reich et demandera que soient allégées les obligations de l'Entente. Comme le rapporteur du Reich, M. Briand, a répondu à ses dernières déclarations, catégoriques devant la Chambre française, refuse de céder aux sollicitations de M. Lloyd George et d'accepter un compromis qui restreindrait les droits et les garanties de la France.

Cependant, on considère ici comme très probable que les deux hommes d'Etat alliés finiront par tomber d'accord pour consentir au Reich un moratorium de deux ou trois années, sans se désintéresser cependant que l'Allemagne devra payer cette concession par l'abandon à l'Entente de certains gages d'ordre économique et financier.

Il est à présumer que le gouvernement de Berlin soulevera les plus grandes difficultés si la Commission des réparations invite le Reich à payer en janvier et février, 500 millions de marks-or, au lieu de la somme globale de 1 milliard marks-or, qu'il s'est engagé à verser à ces deux dates. Le gouvernement de Berlin juge cette réduction de 50 %, tout à fait insuffisante. Persuadé que la menace de l'occupation de la Ruhr ne constitue qu'un moyen de contrainte purement diplomatique, que l'Entente ne se décladera jamais à mettre à exécution, l'Allemagne est fermement résolue, pour le cas où M. Rathenau échouera dans sa mission, à opposer une force d'inerte inébranlable à cette mise en demeure des Alliés.

Cependant, on considère ici comme très probable que les deux hommes d'Etat alliés finiront par tomber d'accord pour consentir au Reich un moratorium de deux ou trois années, sans se désintéresser cependant que l'Allemagne devra payer cette concession par l'abandon à l'Entente de certains gages d'ordre économique et financier.

Le cortège, escorté d'un détachement de cavalerie, se met en marche, cependant que la grande république rend les honneurs et que la musique joue la « Marsellaise ».

À onze heures et demie, les visites sont terminées, le président et les membres du conseil d'Etat échangent avec le chef de l'Etat.

De différents départements, et notamment d'Alsace et de Lorraine un grand nombre de télégrammes ont été envoyées au chef de l'Etat.

LES RÉCEPTIONS À L'ÉLYSÉE

Paris, 2 janvier. — Les réceptions officielles du 1^{er} janvier ont lieu avec le cérémonial accoutumé.

Après avoir répondu aux souhaits du petit personnel, le Président a reçu les membres de sa Maison civile et militaire, M. Briand, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat.

Il reçoit à 10 heures M. Léon Bourgeois, les membres du bureau du Sénat et à 10 h. 30 M. Pétet et les membres du bureau de la Chambre.

Les réceptions ont pris fin vers quatre heures.

LES VISITES

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

À onze heures moins le quart, la réception est terminée. Le Président prend place dans son automobile avec M. Briand pour aller au palais du Luxembourg rendre la visite du président du Sénat, puis au Palais-Bourbon pour rendre celle du président de la Chambre. Tous les membres du gouvernement les accompagnent.

Le cortège, escorté d'un détachement de cavalerie, se met en marche, cependant que la grande république rend les honneurs et que la musique joue la « Marsellaise ».

À onze heures et demie, les visites sont terminées, le président et les membres du conseil d'Etat échangent avec le chef de l'Etat.

LA CONFÉRENCE DÉPLACÉE

Le 1^{er} janvier, le général Pouydraguin, remplacant le général Humbert, déclaré, comme gouverneur militaire de Strasbourg, a fait son entrée solennelle dans la ville. Chasseur alpin, le général de Pouydraguin est Alsacien. Il est né, en effet, à Sélestat.

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE PARIS

À Paris, 2 janvier. — Le général de Pouydraguin, remplacant le général Humbert, déclaré, comme gouverneur militaire de Strasbourg, a fait son entrée solennelle dans la ville. Chasseur alpin, le général de Pouydraguin est Alsacien. Il est né, en effet, à Sélestat.

LE GENERAL DE POUDRAGUIN

Le général de Pouydraguin, remplacant le général Humbert, déclaré, comme gouverneur militaire de Strasbourg, a fait son entrée solennelle dans la ville. Chasseur alpin, le général de Pouydraguin est Alsacien. Il est né, en effet, à Sélestat.

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE PARIS

À Paris, 2 janvier. — Le général de Pouydraguin, remplacant le général Humbert, déclaré, comme gouverneur militaire de Strasbourg, a fait son entrée solennelle dans la ville. Chasseur alpin, le général de Pouydraguin est Alsacien. Il est né, en effet, à Sélestat.

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE PARIS

À Paris, 2 janvier. — Le général de Pouydraguin, remplacant le général Humbert, déclaré, comme gouverneur militaire de Strasbourg, a fait son entrée solennelle dans la ville. Chasseur alpin, le général de Pouydraguin est Alsacien. Il est né, en effet, à Sélestat.

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE PARIS